



POLITIQUE DE  
FORESTIERIE  
URBAINE



Ville de  
Saint-Eustache



# MOT DU MAIRE



## **LES ARBRES EN MILIEU URBAIN : UN HÉRITAGE AUSSI PRÉCIEUX QU'IRREMPLAÇABLE**

En 2002, consciente du rôle essentiel de l'arbre dans la survie de l'humain et des collectivités, la Ville de Saint-Eustache prenait un virage environnemental d'envergure en se dotant de la toute première Politique de foresterie urbaine de son histoire. En posant ce geste, la Ville visait ainsi à conserver, protéger, accroître et mettre en valeur les arbres et espaces boisés dans la partie urbaine de son territoire.

15 ans plus tard, cette politique aura entraîné des retombées extrêmement positives sur l'environnement, la santé, l'économie et l'esthétisme de notre ville, sans compter l'impact vital sur la qualité de vie que procure la présence d'un couvert forestier sain et vigoureux.

Cette politique avant-gardiste, reconnue comme telle et primée à l'échelle du Québec, se devait de continuer d'évoluer dans le temps. À cette fin, la Ville a entrepris un vaste chantier de réflexion qui a conduit à l'adoption d'une politique de foresterie urbaine entièrement actualisée, aux dispositions renforcées, en somme, en mesure de répondre aux défis posés par le développement économique, le stress environnemental et la lutte aux insectes ravageurs.

L'adoption de la nouvelle Politique de foresterie urbaine constitue une avancée majeure dans l'amélioration de notre qualité de vie collective. Je tiens à souligner l'engagement sans faille et la vision des membres du Comité de l'environnement et de l'embellissement, qui auront permis de conduire ce projet jusqu'à maturité. Je remercie également les élus responsables de son adoption, de même que les effectifs municipaux chargés de sa mise en application. Tous, vous œuvrez à léguer aux Eustachaises et aux Eustachois un héritage aussi précieux qu'irremplaçable.

**Pierre Charron**

Maire





# MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EMBELLISSEMENT

## POUR LA PROTECTION D'UN PATRIMOINE COLLECTIF

La Politique de foresterie urbaine est un précieux outil pour découvrir l'arbre dans notre collectivité, mais également pour promouvoir et favoriser sa protection. Elle est le guide de référence qui fournira les grandes orientations en matière de foresterie urbaine à Saint-Eustache pour les prochaines années. Sa rédaction est le fruit de réflexions menées par plusieurs acteurs du milieu, en fonction d'enjeux propres à notre ville.

Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire d'importants cours d'eau bordés de berges naturelles, plusieurs boisés, de nombreux parcs et un très grand secteur agricole. Même dans les secteurs plus urbains de la municipalité, nous avons un important couvert végétal qui protège, embellit et purifie notre environnement.

En nous dotant d'une Politique de foresterie urbaine actuelle et orientée vers l'avenir, nous faisons le choix de promouvoir le développement durable sur notre territoire et de protéger ce patrimoine collectif qu'est l'arbre en milieu urbain.

En parcourant ce document, vous verrez de magnifiques photographies prises aux quatre coins de la municipalité. N'est-ce pas inspirant de voir ces arbres en toutes saisons ?

Bonne lecture !

### **Isabelle Lefebvre**

Conseillère municipale, présidente du Comité de l'environnement et de l'embellissement









# CONNAÎTRE ET ENTRETENIR ADÉQUATEMENT LES ARBRES PUBLICS

**1.1. Volet connaître :** *Avoir un meilleur portrait de la forêt urbaine.*

**Pistes d'actions proposées**

---

- Procéder à un inventaire des arbres, des boisés, des bandes riveraines du domaine public et privé.
- Se doter d'outils informatiques et géomatiques pour mieux faciliter la gestion des actifs.

**1.2. Volet entretenir :** *Être en mesure d'entretenir adéquatement les arbres du domaine public.*

**Piste d'action proposée**

---

- Développer et mettre en place un programme d'entretien systématique des arbres du domaine public tout en tenant compte des urgences.

**1.3. Volet aménagement :**

*Assurer une pérennité des arbres plantés et des aménagements, et déterminer des critères de remplacement et de plantation.*

**Pistes d'actions proposées**

---

- Avoir une vision à moyen et long termes sur le choix des essences à privilégier lors d'un remplacement d'arbre et dans les nouveaux secteurs en développement.
- Se donner les moyens financiers pour remplacer les arbres abattus en raison de grands vents, de maladies et d'espèces exotiques envahissantes.
- Agrandir les îlots de verdure pour permettre le bon développement de l'arbre.
- Mieux encadrer les pratiques d'entretien des arbres pour leur assurer une saine croissance.







# ASSURER LA CONSERVATION DES ARBRES ET DES BOISÉS

## 2.1. Conserver, maintenir et bonifier le couvert forestier.

## 2.2. Développer et bonifier le patrimoine arboricole.

## 2.3. Prévenir les maladies et les espèces exotiques envahissantes.

### Pistes d'actions proposées

---

- Connaître le couvert forestier actuel et déterminer la densification à atteindre.
- Élaborer un programme de verdissement selon l'objectif de densification à atteindre, tout en tenant compte des îlots de chaleur, des zones d'érosion et des espaces urbains à naturaliser et à embellir.
- Identifier et cartographier les secteurs d'intérêt exceptionnels afin de délimiter ces secteurs et d'identifier les arbres remarquables.
- Prendre en considération les secteurs d'intérêt exceptionnels identifiés dans les futurs projets de développement.
- Développer et mettre en place une procédure de travail sur les critères d'abattage des arbres sur le domaine public en façade d'une propriété.
- Établir la responsabilité relativement aux travaux d'abattage des arbres sur le domaine public en façade d'une propriété.
- Traiter les frênes du domaine public à l'aide d'un biopesticide.





## DIVERSIFIER LA FORESTERIE URBAINE

**3.1. Diversifier la forêt urbaine pour qu'elle soit apte à résister aux différentes perturbations.**

**3.2. Minimiser les risques de prolifération de maladies et des espèces exotiques envahissantes.**

### Pistes d'actions proposées

---

- Développer une stratégie collaborative avec les pépiniéristes pour faciliter la disponibilité d'essences variées et adaptées aux différentes perturbations.
- Effectuer une vigie constante sur l'évolution des maladies et des espèces exotiques envahissantes.
- Inclure des objectifs de biodiversité dans le programme de verdissement.





## RECONNAÎTRE ET COMPRENDRE LES BÉNÉFICES GÉNÉRÉS PAR L'ARBRE

**4.1. Informer, sensibiliser et éduquer les élus, les employés municipaux et les citoyens sur les nombreux services rendus par les arbres en milieu urbain.**

**4.2. Reconnaître l'arbre comme un patrimoine collectif contribuant à l'identité de Saint-Eustache**

### Pistes d'actions proposées

---

- Reconnaître la force de la Ville comme joueur important de la foresterie urbaine de Saint-Eustache.
- Développer davantage la section « arbres » sur le site Web de la Ville.
- Créer un parcours patrimonial des arbres remarquables de Saint-Eustache.
- Appliquer la réglementation en vigueur en exigeant la plantation d'arbre en cour avant des propriétés.
- Mettre en valeur le mont Saint-Eustache en entreprenant une démarche de conservation volontaire de cette forêt urbaine et en développant un événement culturel.





Ville de  
**Saint-Eustache**

[saint-eustache.ca/citoyens-environnement/arbres](http://saint-eustache.ca/citoyens-environnement/arbres)

Photo couverture : Élise Houle